

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 13 octobre 2025

N° CM13102025-08
LG/NB

L'an deux mille vingt-cinq, le treize du mois d'octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 07 octobre 2025

Nombre de Conseillers : 29

Nombre de votants : 28

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUD, M. D. HERAUD, Mme E. LORIEAU NUÑEZ, Mme E. BILLEAUD, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, Mme E. RABILIER, Mme L. VILLATEAU, M. D. DOLÉ, M. J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme M. RANGEARD, M M. PRAUD, M K. SERIN formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M. A. GUILLOTEAU

Procuration à

Mme A. RABILLER

Mme P. DEBELLOIR-POUPIN

Procuration à

Mme N. FIORI

Mme MB. VINCENT

Procuration à

Mme L. VILLATEAU

M. J. LANDA

Procuration à

Mme L. AVOINE

Mme M. LERAY

Procuration à

Mme I. BROSSET

M. N. RIPALULT

Procuration à

M. JC. MARCHAND

Absent :

M. P. BOUSSEAU

Secrétaire : Mme N. FIORI

OBJET : SITE KALHYGE – AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'ETUDES CONFIEE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention signée le 30 décembre 2024, par laquelle la Commune a confié à l'Etablissement Public Foncier une mission d'études en vue du renouvellement de la friche industrielle « Kalhyge ».

CONSIDERANT que, dans ce cadre, une consultation de bureaux d'études a été lancée afin d'engager une étude de faisabilité.

CONSIDERANT que la convention d'études avec l'EPF était initialement conclue pour une durée de 18 mois et qu'il est proposé de porter sa durée à 3 ans, cela nécessitait la passation d'un avenant.

CONSIDERANT que l'étude de faisabilité a été confiée au groupement composé de :

- Atelier du Lieu : Architecte – urbaniste,
- Myriade : Bureau d'études VRD,
- ECMS : Economiste de la construction.

Envoyé en préfecture le 18/10/2025

Reçu en préfecture le 18/10/2025

Publié le



ID : 085-218501823-20251013-CM13102025_08-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

- ADOPTE l'avenant n°1 à la convention d'études ;
- CHARGE Mme le Maire de signer la convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

Nicole FIORI
Secrétaire de séance